

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC de Vaudreuil-Soulanges

14 juin 2022

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 juin 2022 à 19h30 au Pavillon des bénévoles sis au 145, rue Valade, Les Cèdres (Québec), J7T 1S9

Présences :

Les conseillers Mmes Julie Paradis, Lyndsay Simard, MM. Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, M. Bernard Daoust

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Tremblay, agente aux relations avec le citoyen et aux communications

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2022-06-254 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2022 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2022

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mai et de la séance extraordinaire du 24 mai 2022

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 13 mai au 15 juin 2022

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs :

3.2.1 Réfrigération Yvan Allison

3.2.1.1 Paiement du décompte progressif numéro 2 / conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville

3.2.1.2 Paiement du décompte progressif numéro 3 / conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville

- 3.2.2 Modification de la résolution numéro 2022-03-037 / Le Groupe Provil : dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 8 / acquisition de deux génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)
- 3.2.3 Mines Seleine: paiement des factures numéros 5300581560, 5300589545 et 5300573099 pour l'achat de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2021-2022
- 3.3 Demandes de subventions, financement et autres
 - 3.3.1 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (*PRIMA*) /Projet pour l'amélioration de l'accessibilité universelle du pavillon des bénévoles: autorisation de signature
 - 3.3.2 Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres : gracieuseté de 2 clés électroniques pour la descente à bateau
 - 3.3.3 Organisme Voué aux Personnes Atteintes de Cancer (OVPAC) : versement d'un don discrétionnaire
 - 3.3.4 Association des Gens d'Affaires de Soulanges: participation au tournoi de golf / campagne de financement pour la réfection et la mise aux normes du Centre sportif Soulanges
- 3.4 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs au 31 décembre 2021 / auditeur
- 3.5 Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021
- 3.6 Correction des résolutions financières antérieures
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
 - 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 1, rue Saint-Paul – lot 2 047 636 / Fenêtres et revêtement de toit
 - 30, rue Saint-Paul – lot 2 048 194 / Revêtement de toit
 - 50, rue Saint-Thomas – 2 048 219 / Revêtement de toit
 - 37, rue Saint-Thomas – 3 746 266 / Fenêtres
 - 1234-1238, chemin du Fleuve – 2 048 260 / Construction 2^e version
 - 12, rue Sainte-Geneviève – 2 047 816 / Cabanon 2^e version
 - 1387, ch. du Fleuve – 2 047 434 / Revêtement de toit
 - 730, ch. Saint-Grégoire – 2 047 816 / Peinture revêtement de toit
 - 600, ch. du Fleuve – 2 047 636 / Agrandissement 2^e version
 - 14, rue St-Thomas – 2 048 258 / Demande modifiée
 - 4.2 Demande de dérogation mineure : 795, rue Mérisa (lot 2 048 366) / entrée supplémentaire logement intergénérationnel
 - 4.3 Désignation spécifique des agents de Groupe sûreté inc. dans le cadre du contrat de services de patrouille communautaire et identification des règlements appliqués
 - 4.4 Modification de la résolution numéro 2022-05-217 : BC2 : proposition de services visant une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personnel
 - 4.5 Demande de projet intégré résidentiel — lot 2 087 492 — zone H-18-5 — acceptation finale 2^e version
 - 4.6 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels : lot 2 048 250 (lots projetés 6 512 064 et 6 512 065)

5. Règlements municipaux

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 383-4-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
- 5.2 Avis de motion et dispense de lecture- règlement numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré résidentiel et prescrire les normes relatives à la structure, l'implantation et aux dimensions de ses bâtiments dans la zone H-12
- 5.3 Adoption du projet de règlement numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré résidentiel et prescrire les normes relatives à la structure, l'implantation et aux dimensions de ses bâtiments dans la zone H-12
- 5.4 Adoption du règlement numéro 468-1-2022 modifiant le règlement numéro 468-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021) afin de modifier une voie publique où le stationnement est interdit et ajouter une interdiction de stationnement pour une durée limitée

6. Affaires municipales

- 6.1 Levée des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales
- 6.2 Politique d'aide financière – remboursement des frais d'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie
- 6.3 Politique d'aide financière – remboursement des frais d'acquisition d'arbres
- 6.4 Mise à jour de la Politique relative aux aménagements modérateurs de vitesse de type dos d'âne
- 6.5 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges : renouvellement de l'adhésion pour la saison 2022-2023
- 6.6 Désignation d'une case de stationnement pour les vétérans au Pavillon des bénévoles
- 6.7 Mise à jour de la Politique de reconnaissance des organismes reconnus

7. Affaires juridiques et greffe municipal

- 7.1 Dépôt du certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Octroi du contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
- 8.2 Autorisation pour la disposition d'équipements et matériel inutilisés
- 8.3 Aebi Schmidt Canada Inc. : contrat pour la restauration de la boîte à sel du camion 10 roues
- 8.4 Intervia : offre de services professionnels en mobilité et sécurité routière
- 8.5 MJR Solutions Industrielles : achat et installation d'une pompe de distribution pour le poste d'aqueduc des Chênes

9. Ressources humaines

- 9.1 Nomination d'un chef d'équipe pour la saison estivale 2022 au Service des travaux publics
- 9.2 Autorisation de signature d'une lettre d'entente
 - 9.2.1 Modification de la convention collective de travail des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres afin de modifier un article concernant la paie de vacances
 - 9.2.2 Modification de la convention collective de travail des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres afin de modifier les horaires de garde externe de fins de semaine
 - 9.2.3 Union des employés et employées de service – section locale 800 / Contrat de service pour le fauchage de fossés municipaux
- 9.3 Départ à la retraite de Raynald Bissonnette, employé au Service des travaux publics
- 9.4 Autorisation d'une prime de garde de fin de semaine pour le poste de surveillant de salles au Service des loisirs

10. Service des loisirs, vie culturelle et communautaire

- 10.1 Abolition des frais de retard pour la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis
- 10.2 Autorisation pour l'installation d'un conteneur et achat de matériel au parc Colibris / Animation de quartier
- 10.3 Club de triathlon Tri-O-lacs : demande d'autorisation de passage sur les chemins Saint-Dominique et du Fleuve

11. Divers et correspondance

Adopté à l'unanimité

2022-06-255 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mai et de la séance extraordinaire du 24 mai 2022

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai et de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mai et de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-06-256 Acceptation des comptes du 13 mai au 15 juin 2022

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 13 mai au 15 juin 2022 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiement par chèques	1 073 553.48 \$
- Chèques annulés	55 903.76 \$
- Paiements par dépôt direct	337 794.06 \$
- Dépôt direct annulé	4 827.09 \$
- Paiement par débit direct	82 335.91 \$
- Débit direct annulé	4 056.13
- Salaires versés – paies numéros 17 à 21 - 2022	245 061.30\$
- Contribution de l'employeur	60 810.68\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-257 Réfrigération Yvan Allison : paiement du décompte progressif numéro 2 / conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville
Projet numéro 2016-600-18

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-298 octroyant à Réfrigération Yvan Allison le contrat pour les travaux de conversion du chauffage au mazout à l'électricité à l'hôtel de ville ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable des bâtiments ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 21 264.52\$ (taxes en sus) à Réfrigération Yvan Allison pour la conversion du chauffage du mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville ;

ATTENDU QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 2 362.72\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-258 Réfrigération Yvan Allison : paiement du décompte progressif numéro 3/conversion du système de chauffage au mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville
Projet numéro 2016-600-18

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-298 octroyant à Réfrigération Yvan Allison le contrat pour les travaux de conversion du chauffage au mazout à l'électricité à l'hôtel de ville ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 25 mai 2022 ;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la responsable des bâtiments ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 25 371.36\$ (taxes en sus) à Réfrigération Yvan Allison pour la conversion du chauffage du mazout à l'électricité au bâtiment de l'hôtel de ville ;

ATTENDU QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 2 819.04\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-259 Modification de la résolution numéro 2022-03-037 / Le Groupe Provil : dépôt du certificat d'acceptation provisoire des travaux et paiement du décompte progressif numéro 8 / acquisition de deux génératrices (hôtel de ville et pavillon des bénévoles)
Projet numéro : 2020-400-03

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-447 octroyant à Le Groupe Provil, le contrat pour la fourniture, la livraison et le raccordement de deux génératrices soit pour l'hôtel de ville et le pavillon des bénévoles ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-02-037 relative au paiement du décompte progressif numéro 8 ;

ATTENDU la nécessité de spécifier le montant des avenants numéros E-001 de 4 140\$ (taxes en sus), E-002 de 3 152.27\$ (taxes en sus) et E-003 sans frais, ni crédit, relativement au paiement du décompte progressif numéro 8 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2022-02-037 de la façon suivante :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 8 au montant de 7 292.27\$ (taxes en sus) représentant le paiement des avenants numéros 1, 2 et 3 à Le Groupe Provil pour la fourniture, la livraison et le raccordement de deux génératrices soit pour l'hôtel de ville et le pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé avec un remboursement par la réserve financière relative au plan de mesures d'urgence pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-260 Mines Seleine: paiement des factures numéros 5300581560, 5300589545 et 5300573099 pour l'achat de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2021-2022

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-172 confiant à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appel d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a publié un appel d'offres pour un approvisionnement en chlorure de sodium pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 avril 2022;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat à Mines Seleine, plus bas soumissionnaire conforme, a été entérinée par le comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec lors de son assemblée régulière le 18 juin 2021;

ATTENDU la réception des factures numéros 5300581560, 5300589545 et 5300573099;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Il est résolu

D'ACQUITTER les factures numéros 5300581560, 5300589545 et 5300573099 de Mines Seleine relatives à l'achat de sel de déglçage des

chaussées pour la saison 2021-2022 pour un montant total de 60 011.53\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2022-06-261 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) /
Projet pour l'amélioration de l'accessibilité universelle du pavillon des bénévoles: autorisation de signature Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) / Projet pour l'amélioration de l'accessibilité universelle du pavillon des bénévoles: autorisation de signature**
Projet numéro 2022-400-05

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement de bâtiments municipaux incluant les travaux d'accessibilité universelle comme l'installation d'appareils de transport mécanique (ascenseurs, plateformes élévatrices), l'installation de portes automatiques, l'installation de rampes d'accès et la mise aux normes de salles de toilettes; et que le pavillon des bénévoles nécessite une amélioration de l'accessibilité universelle dans son projet de modernisation du pavillon des bénévoles;

ATTENDU QUE l'aide financière du PRIMA représente 100 % de la valeur des travaux admissibles approuvés jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

DE DÉSIGNER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer tous les documents reliés à la demande de subvention au PRIMA pour le projet de l'amélioration de l'accessibilité universelle du pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

2022-06-262 Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres : gracieuseté de 2 clés électroniques pour la descente à bateau

ATTENDU la demande de commandite de l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres pour l'obtention de 2 clés électroniques pour la descente de bateau dans le cadre de leur événement du 4 juin 2022;

ATTENDU QUE la demande de commandite s'inscrit dans la subvention discrétionnaire du Conseil;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ENTÉRINER la gracieuseté de 2 clés électroniques pour la descente à bateau à l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres lors de l'événement tenu le 4 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-263 Organisme Voué aux Personnes Atteintes de Cancer (OVPAC) : versement d'un don discrétionnaire

ATTENDU QUE l'OVPAC a plusieurs missions dont celle d'accompagner et de soutenir les personnes atteintes de cancer, de faciliter et d'assurer l'accès aux soins et aux traitements médicaux et de favoriser le maintien à domicile des personnes;

ATTENDU les activités de financement en cours;

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir l'organisme;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE VERSER un don au montant de 150 \$ à l'Organisme Voué aux Personnes Atteintes de Cancer (OVPAC).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-264 Association des Gens d'Affaires de Soulanges: participation au tournoi de golf / campagne de financement pour la réfection et la mise aux normes du Centre sportif Soulanges

ATTENDU QUE l'Association des Gens d'Affaires de Soulanges organise un tournoi de golf au profit de la campagne de financement du Centre sportif de Soulanges;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à la campagne de financement;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE PARTICIPER au tournoi de golf de l'Association des Gens d'Affaires de Soulanges par l'achat d'un billet de golf au coût de 200 \$ dont 50% du coût sera défrayé par le maire;

DE DÉSIGNER le maire, Bernard Daoust, à titre de représentant de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-265 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs au 31 décembre 2021 / auditeur

En conformité de l'article 176.1 du Code municipal, le Conseil municipal prend acte du rapport financier et du rapport de vérification externe, déposé par le cabinet comptable Poirier & Associés, comptables professionnels agréés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 dûment déposés par le greffier-trésorier.

2022-06-266 Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021

En conformité de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021.

2022-06-267 Correction des résolutions financières antérieures

ATTENDU la non concordance de certaines résolutions relatives à l'acceptation des comptes avec les documents déposés lors de séances antérieures ;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le tableau des comptes des résolutions numéros 2018-05-134, 2018-06-194, 2018-10-365, 2018-12-454, 2019-02-44, 2019-06-252, 2019-07-298, 2019-08-342, 2019-10-416, 2019-12-507, 2020-01-03, 2020-06-174, 2021-07-236 ;

ATTENDU QUE ces corrections concernent les exercices financiers pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 et n'ont aucune incidence financière ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE CORRIGER le tableau des résolutions suivantes comme suit :

2018-05-134 Acceptation des comptes du 12 avril au 9 mai 2018

FONDS D'ADMINISTRATION

- Salaires versés – paies numéros 13 à 16

2018-06-194 Acceptation des comptes du 10 mai au 13 juin 2018

FONDS D'ADMINISTRATION

- Salaires versés – paies numéros 17 à 22

2018-10-365 Acceptation des comptes du 5 septembre au 10 octobre 2018

FONDS D'ADMINISTRATION

MONTANT PAYÉ

- | | |
|---|---------------|
| ▪ Salaires versés – paies numéros 35 à 38 | 162 424.20 \$ |
| ▪ Contribution de l'employeur | 19 555.81 \$ |

2018-12-454 Acceptation des comptes du 14 novembre au 12 décembre 2018

FONDS D'ADMINISTRATION

- Salaires versés – paies numéros 44 à 47

2019-02-44 Acceptation des comptes du 10 janvier au 13 février 2019

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiements par prélèvement bancaire	301 673.12\$

2019-06-252 Acceptation des comptes du 15 mai au 21 juin 2019

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Salaires versés – paies numéros 17 à 21	220 659.66\$
- Contribution de l'employeur	29 914.82\$

2019-07-298 Acceptation des comptes du 5 juin au 10 juillet 2019

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiement par chèques	240 192.10\$

2019-08-342 Acceptation des comptes du 11 juillet au 14 août 2019 et le paiement des chèques du 4 juillet 2019

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Chèques annulés	340\$
- Salaires versés – paies numéros 26 à 28	

2019-10-416 Acceptation des comptes du 12 septembre au 9 octobre 2019 et le paiement des dépôts directs incompressibles du 10 et 11 septembre 2019

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
Paiement par chèques	909 226.44\$
Prélèvements bancaires annulés	28 305.51\$

2019-12-507 Acceptation des comptes du 14 novembre au 10 décembre 2019 et le paiement des dépôts directs incompressibles du 8 novembre 2019

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
Salaires versés – paies numéros 44 à 47	

2020-01-03 Acceptation des comptes du 19 décembre 2019 au 14 janvier 2020 et le paiement des dépôts directs incompressibles du 16 décembre 2019

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiements par prélèvement bancaire	158 427.32\$

2020-06-174 Acceptation des comptes du 5 au 29 mai 2020

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiements par prélèvement bancaire	764 479.63\$

2021-07-236 Acceptation des comptes du 10 juin au 13 juillet 2021

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
- Paiements par prélèvement bancaire	396 226.06\$

Adopté à l'unanimité

2022-06-268 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa réunion du 31 mai 2022;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposés pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
1, rue Saint-Paul – lot 2 047 636	Fenêtres et revêtement de toit	Acceptée
30, rue Saint-Paul – lot 2 048 194	Revêtement de toit	Acceptée
50, rue Saint-Thomas – 2 048 219	Revêtement de toit	Acceptée
37, rue Saint-Thomas – 3 746 266	Fenêtres	Acceptée
1234-1238, chemin du Fleuve – 2 048 260	Construction 2 ^e version	Acceptée
12, rue Sainte-Geneviève – 2 047 816	Cabanon 2 ^e version	Acceptée
1387, ch. du Fleuve – 2 047 434	Revêtement de toit	Acceptée
730, ch. Saint-Grégoire – 2 047 816	Peinture revêtement de toit	Acceptée
600, ch. du Fleuve – 2 047 636	Agrandissement 2 ^e version	Acceptée
14, rue St-Thomas – 2 048 258	Demande modifiée	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2022-06-269 Demande de dérogation mineure : 795, rue Mérisa (lot 2 048 366) / entrée supplémentaire logement intergénérationnel

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'ajout d'une entrée supplémentaire pour un logement supplémentaire intergénérationnel alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements proscrit une entrée supplémentaire pour cet usage ;

ATTENDU la demande de Laura Bordary datée du 27 avril 2022 ;

ATTENDU l'emplacement de la seconde porte projetée ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une construction projetée ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé au Conseil municipal, lors de leur rencontre du 31 mai dernier, de refuser la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 25 mai 2022;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour le 795, rue Mérisa — entrée supplémentaire logement intergénérationnel — lot 2 048 366 visant à permettre l'ajout d'une entrée supplémentaire pour un logement supplémentaire intergénérationnel alors que le règlement de zonage et ses amendements proscrit une entrée supplémentaire pour cet usage.

Adopté à l'unanimité

2022-06-270 Désignation spécifique des agents de Groupe sûreté inc. dans le cadre du contrat de services de patrouille communautaire et identification des règlements appliqués

ATTENDU la résolution numéro 2022-04-168 octroyant le contrat de service de patrouille, de surveillance et d'application de certains règlements municipaux à Groupe Sûreté Inc.;

ATTENDU QUE les employés de Groupe Sûreté inc. peuvent délivrer des constats d'infraction en raison de contravention à des règlements municipaux;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE NOMMER les employés de Groupe Sûreté inc. faisant partie de la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à titre de patrouilleurs habiles à délivrer, au nom de la Municipalité des Cèdres, des constats pour toute infraction dans le cadre de l'application des règlements mentionnés au tableau A;

QUE tout nouvel employé de Groupe Sûreté inc., embauché en remplacement de l'une des personnes identifiées à la liste annexée à la présente résolution ou afin d'agrandir l'équipe des patrouilleurs, est également autorisé à délivrer, au nom de la Municipalité, un constat pour toute infraction aux dispositions des règlements mentionnés au tableau A;

TABLEAU A	
Numéro	Objet du règlement
282-2006	Eau aqueduc municipal
318-2009	Colporteur et commerçant itinérant
349-2012	Nuisances et sécurité
356-2013	Ventes de garage et ventes temporaires
357-2013	Colportage et sollicitation
423-2018	Sécurité, la paix et l'ordre
438-2019	Nuisances
439-2019	Systèmes d'alarme
468-2021	Stationnement (RHM 330)
469-2021	Possession et détention d'animaux domestiques

QUE l'autorisation est également donnée pour tout règlement remplaçant l'un des règlements ci-dessus mentionnés.

Adopté à l'unanimité

2022-06-271 Modification de la résolution numéro 2022-05-217 : BC2 : proposition de services visant une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personne

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-217 octroyant un mandat à BC2 pour un service d'assistance en urbanisme;

ATTENDU QUE la ressource affectée à la Municipalité a quitté son emploi;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2022-05-217 de la façon suivante :

QUE la ressource affectée à la Municipalité, Vincent Simard, est autorisé à appliquer les règlements d'urbanisme pour lesquelles l'inspecteur municipal est habilité tel qu'il appert au tableau des officiers et fonctionnaires désignés dument modifié pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

2022-06-272 Demande de projet intégré résidentiel — lot 2 087 492 — zone H-18-5 — acceptation finale 2^e version

ATTENDU la demande d'approbation d'une deuxième version du projet intégré résidentiel comprenant 14 unités d'habitations visant l'ajout d'un mur coupe-feu entraînant ainsi une modification de la toiture avec le retrait d'un pignon et l'ajout de 2 pignons et de maçonnerie sur la façade de chaque côté du mur mitoyen ;

ATTENDU QUE le projet intégré a fait l'objet d'une acceptation tel qu'indiqué à la résolution numéro 2022-02-082 ;

ATTENDU QUE des élévations modifiées ont été déposées le 30 mai 2022 par Conception Yves Bergeron Inc.

ATTENDU QUE la modification est due à l'ajout d'un mur coupe-feu au centre du bâtiment qui limitait l'ajout d'un pignon comme celui présenté à la version finale acceptée ;

ATTENDU la modification de l'aspect de l'élévation arrière du bâtiment, le retrait du pignon central pour créer 2 petits pignons et l'ajout de maçonnerie ;

ATTENDU QUE toute modification au projet intégré accepté par le Conseil municipal doit faire l'objet d'une nouvelle acceptation (prescription au règlement de zonage);

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de leur réunion du 31 mai 2022, ont recommandé au Conseil municipal l'acceptation de la modification de l'unité de 14 habitations ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la modification au projet intégré résidentiel pour le lot 4 287 492 situé dans le secteur Haut-Chamberry — zone H-18-15.

Adopté à l'unanimité

2022-06-273 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels - lot 2 048 250 (lots projetés 6 512 064 et 6 512 065)

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 048 250 appuyée par le plan de l'arpenteur géomètre David Simoneau dossier S 5409-2 minute 14 308 datés du 11 avril 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 048 250 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 512 064 et 6 512 065) ;

ATTENDU QUE les membres du Comité recommandent au Conseil municipal que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent soit pour une valeur de 8 310\$;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 8 310\$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur au rôle d'évaluation du lot affecté.

Adopté à l'unanimité

2022-06-274 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 383-4-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 383-4-2022 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2022-06-275 Adoption du règlement numéro 468-1-2022 modifiant le règlement numéro 468-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021) afin de modifier une voie publique où le stationnement est interdit et ajouter une interdiction de stationnement pour une durée limitée

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'interdiction de stationnement sur la rue Saint-Thomas et d'ajouter une interdiction de stationnement pour une durée limitée sur la rue Saint-Paul;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par Julie Paradis;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance extraordinaire du 24 mai 2022;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 468-1-2022 modifiant le règlement numéro 468-2021 relatif au stationnement (RMH 330-2021) afin de modifier une voie publique où le stationnement est interdit (rue Saint-Thomas) et ajouter une interdiction de stationnement pour une durée limitée (rue Saint-Paul)

QUE le texte du règlement numéro 468-1-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2022-06-276 Avis de motion et dispense de lecture- règlement numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré résidentiel et prescrire les normes relatives à la structure, l'implantation et aux dimensions de ses bâtiments dans la zone H-12

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré résidentiel et prescrire les normes relatives à la structure, l'implantation et aux dimensions de ses bâtiments dans la zone H-12;
- [2] Par la même occasion, le greffier-trésorier demande d'être dispensé de la lecture de ce projet de règlement puisqu'une copie de celui-ci a été remise au moins deux jours juridiques avant la présente séance.

2022-06-277 Adoption du projet de règlement numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'usage H1 avec un projet intégré résidentiel et prescrire les normes relatives à la structure, l'implantation et aux dimensions de ses bâtiments dans la zone H-12

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite permettre le développement de terrains vacants avec l'ajout de résidences dans le secteur desservi;

ATTENDU QUE la modification vise à autoriser l'usage H1 en projet intégré dans la zone H-12 et de modifier certaines normes prévues au règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022 conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QU'un projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard

Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-19-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage H1 avec un projet intégré résidentiel et prescrire les normes relatives à la structure, l'implantation et aux dimensions de ses bâtiments dans la zone H-12

QUE le texte du règlement numéro 395-19-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit

2022-06-278 Levée des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 / mise à jour des actions municipales

ATTENDU QUE le 1er juin 2022, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé la levée de l'état d'urgence sanitaire suite à l'adoption du projet de loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire, déclaré le 13 mars 2020 et renouvelé depuis, a pris fin le 1er juin 2022;

ATTENDU la pertinence de maintenir les stations de désinfection des mains à l'entrée des bâtiments municipaux et de permettre, à la discrétion des usagers, le port du protège-visage ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE l'accessibilité aux bâtiments municipaux et plateaux sportifs soit permise sans restrictions;

DE maintenir les stations de désinfection des mains aux entrées des bâtiments municipaux.

Adopté à l'unanimité

2022-06-279 Politique d'aide financière – remboursement des frais d'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie

ATTENDU QUE la Municipalité désire promouvoir et favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie homologués en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent, payable aux propriétaires de bâtiments qui en font la demande, le tout conditionnellement au respect des conditions d'admissibilités prévues à la Politique;

ATTENDU QUE cette politique d'aide financière permet non seulement d'économiser l'eau potable pour l'arrosage et le nettoyage, mais aussi de réduire les eaux de ruissellement aux égouts municipaux et, par conséquent, les risques de refoulement ou de débordement des étangs aérés;

ATTENDU QUE cette politique d'aide financière représente une intéressante façon pour les citoyens de Les Cèdres de participer concrètement à la protection de leur environnement;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil municipal adopte la Politique d'aide financière – remboursement des frais d'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie dûment déposée à la présente séance municipale ;

QUE la Politique d'aide financière – remboursement des frais d'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2022-06-280 Politique d'aide financière – remboursement des frais d'acquisition d'arbres

ATTENDU QUE la Municipalité désire promouvoir et favoriser l'acquisition et la plantation d'arbres en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent, payable au propriétaire d'un immeuble qui procède à l'achat et à la plantation d'arbres, le tout conditionnellement au respect des conditions d'admissibilité prévues à la présente politique;

ATTENDU QUE cette politique d'aide financière représente une intéressante façon pour les citoyens de Les Cèdres de participer concrètement à la bonification arboricole de la Municipalité et à lutter contre les ilots de chaleur;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal adopte la Politique d'aide financière – remboursement des frais d'acquisition d'arbres dûment déposée à la présente séance municipale ;

QUE la Politique d'aide financière – remboursement des frais d'acquisition d'arbres est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2022-06-281 Mise à jour de la Politique relative aux aménagements modérateurs de vitesse de type dos d'âne

ATTENDU QUE la Politique relative aux aménagements modérateurs de vitesse de type dos d'âne a été adoptée en 2011 et nécessite une mise à jour;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la mise à jour de la Politique relative aux aménagements modérateurs de vitesse de type dos d'âne dûment déposée à la présente séance municipale ;

QUE la Politique relative aux aménagements modérateurs de vitesse de type dos d'âne est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2022-06-282 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges : renouvellement de l'adhésion pour la saison 2022-2023

ATTENDU l'avis de renouvellement pour l'adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges pour la saison 2022-2023;

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges est un organisme à but non lucratif dans Vaudreuil-Soulanges au service des entreprises;

ATTENDU la pertinence pour la Municipalité d'adhérer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE RENOUVELER l'adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges pour la saison 2022-2023 au coût de 250\$ (taxes en sus);

DE DÉSIGNER le maire, Bernard Daoust, à titre de délégué principal et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à titre de délégué additionnel.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-283 Désignation d'une case de stationnement pour les vétérans au pavillon des bénévoles

ATTENDU QUE les vétérans des Forces canadiennes ont amorcé une campagne, le 11 novembre dernier, Jour du Souvenir, afin de bénéficier de cases de stationnement réservées dans les 1200 municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer les vétérans et rappeler ainsi la vocation de service des militaires;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil municipal entérine la désignation d'une case de stationnement dédiée aux vétérans dans le stationnement du pavillon des bénévoles.

Adopté à l'unanimité

2022-06-284 Mise à jour de la Politique de reconnaissance des organismes reconnus

ATTENDU QUE le Service des loisirs a reçu une demande du Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges (CCAVS) afin de devenir un organisme reconnu par la Municipalité des Cèdres ;

ATTENDU QUE plusieurs informations à la Politique de reconnaissance des organismes reconnus nécessitent une mise à jour ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la mise à jour de la Politique de reconnaissance des organismes reconnus dûment déposée à la présente séance municipale ;

QUE la Politique de reconnaissance des organismes reconnus est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2022-06-285 Dépôt du certificat du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose le certificat relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

- Règlement numéro 477-1-2022 modifiant le règlement numéro 477-2021 afin d'augmenter la dépense de 28 125\$ pour l'ajout d'une 7e installation septique privée supplémentaire

QUE le règlement numéro 477-1-2022 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2022-06-286 Octroi du contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

ATTENDU QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 18 juin 2020 (ci-après l'« Entente »);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 30 mars 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

ATTENDU QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

ATTENDU QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

QUE le Conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

QUE le Conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Conversion de 2 luminaires 100W HPS sur route MTQ au DEL 61W, au montant de 706,52 \$;
- Fourniture et installation de nœuds « MESH » sur 5 luminaires DEL existant, au montant de 1 074,55 \$;
- Fourniture de nœuds cellulaires sur 13 luminaires DEL existant, au montant de 3 954,47 \$;
- Installation de nœuds cellulaires sur 13 luminaires DEL existant, au montant de 1 081,96 \$;
- Fourniture et installation de nœuds cellulaires sur 181 luminaires à convertir, au montant de 55 058,39 \$;
- Remplacement de 27 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 537,84 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés ;
- Remplacement de 80 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), au montant de 5 577,60 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés ;
- 39 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 5 696,73 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;
- 1 luminaire éloigné, au montant de 273,87 \$;
- Stockage d'inventaire, au montant de 1 659,81 \$;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 2 523,04 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 303,00 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires), au montant de 111,00 \$;
- Fourniture et installation de 554 plaquettes d'identification, au montant de 6 897,30 \$.

QUE Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve

d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le Conseil est autorisé à déboursier une somme de 345 367.91\$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-287 Autorisation pour la disposition d'équipements et matériel inutilisés

ATTENDU le remplacement du système téléphonique et du système de chauffage à l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de disposer de ces items;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER la vente d'équipements et matériels inutilisés sur les plateformes de vente.

Adopté à l'unanimité

2022-06-288 Aebi Schmidt Canada Inc. : contrat pour la restauration de la boîte à sel du camion 10 roues

ATTENDU la détérioration par la rouille de la boîte à sel du camion 10 roues du Service des travaux publics;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'entretien (réparation, sablage et peinture) de la boîte à sel afin d'augmenter la durée de vie de l'équipement;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Jacque Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la restauration de la boîte à sel à Aebi Schmidt Canada Inc. au coût total de 17 279.88\$ (taxes en sus), tel qu'il appert aux soumissions numéros 0127108 et 0127109.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles par le surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-289 Intervia : offre de services professionnels en mobilité et sécurité routière

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite explorer des mesures d'atténuation de la circulation et de diminution de la vitesse des véhicules à divers endroits sur son territoire;

ATTENDU l'expertise de la firme d'ingénierie Intervia dans le domaine de la planification et de la gestion de la mobilité;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçus le 30 mai dernier;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire à Intervia au montant de 5 000\$ (taxes en sus) pour des services professionnels en mobilité et sécurité routière.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-290 MJR Solutions Industrielles : achat et installation d'une pompe de distribution pour le poste d'aqueduc des Chênes

ATTENDU QUE la pompe à turbine au poste d'aqueduc des Chênes a atteint sa durée de vie utile;

ATTENDU la nécessité de procéder à son remplacement;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat et l'installation d'une pompe de distribution à MJR Solutions Industrielles au montant de 26 869\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission numéro 2437.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé avec un remboursement par la réserve financière pour l'eau potable pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-291 Nomination d'un chef d'équipe pour la saison estivale 2022 au Service des travaux publics

ATTENDU la pertinence de nommer un chef d'équipe au Service des travaux publics pour la période estivale 2022;

ATTENDU l'appel de candidatures dûment affiché;

ATTENDU les dispositions de la convention collective applicables;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE NOMMER Marino Chapadeau à titre de chef d'équipe pour la période estivale 2022, et ce selon les conditions prévues à la convention collective des employés de voirie en vigueur ;

QUE le poste de chef d'équipe débute le lundi 30 mai 2022 et se termine le vendredi 2 décembre 2022 ;

QUE le contremaître du Service des travaux publics, Martin Plante, est autorisé, si requis, à nommer un substitut pour le poste de chef d'équipe.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-292 **Modification de la convention collective de travail des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres afin de modifier un article concernant la paie de vacances**
Autorisation de signature d'une lettre d'entente

ATTENDU la signature de la convention collective de travail des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres conformément à la résolution numéro 2017-06-267 et dûment entrée en vigueur le 28 juin 2017;

ATTENDU la modification à la Loi sur les Normes du travail au Québec qui est entrée en vigueur le 12 juin 2018 et que certaines dispositions quantitatives à la convention le sont depuis janvier 2019;

ATTENDU les modifications nécessaires à l'article 10 ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, une lettre d'entente afin de modifier les dispositions sur les vacances conformément aux normes du travail pour la convention collective de travail des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-293 **Modification de la convention collective de travail des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres afin de modifier les horaires de garde externe de fins de semaine**
Autorisation de signature d'une lettre d'entente

ATTENDU la signature de la convention collective de travail des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres conformément à la résolution numéro 2017-06-267 et dûment entrée en vigueur le 28 juin 2017;

ATTENDU la demande syndicale des premiers répondants afin de modifier l'article 24.05 relatif aux horaires de la garde externe de fin de semaine;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, une lettre d'entente afin de préciser les quarts obligatoires des premiers répondants à la convention collective de travail des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

**2022-06-294 Union des employés et employées de service – section locale 800 /
Contrat de service pour le fauchage de fossés municipaux
Autorisation de signature d'une lettre d'entente**

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-261 autorisant le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec l'union des employés et employées de service – section locale 800 autorisant l'octroi d'un contrat de service pour le fauchage de fossés municipaux à l'externe ;

ATTENDU QUE l'octroi de ce contrat de service à l'externe était un projet pilote d'un an ;

ATTENDU la satisfaction des parties d'octroyer les travaux de fauchage de fossés municipaux à l'externe ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec l'union des employés et employées de service – section locale 800 autorisant l'octroi d'un contrat de service pour le fauchage de fossés municipaux à forfait à l'externe pour une partie des chemins municipaux.

Adopté à l'unanimité

2022-06-295 Départ à la retraite de Raynald Bissonnette, employé du Service des travaux publics

ATTENDU la lettre de départ à la retraite déposée le 24 mars 2022 par Raynald Bissonnette, employé au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE Raynald Bissonnette quitte ses fonctions le 4 juillet 2022;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal prend acte de la lettre de départ à la retraite déposée le 24 mars 2022 par M. Raynald Bissonnette, employé des travaux publics;

QUE le conseil municipal remercie chaleureusement M. Bissonnette pour ces années de loyaux services.

Adopté à l'unanimité

2022-06-296 Autorisation d'une prime de garde de fins de semaine pour le poste de surveillant de salles au Service des loisirs

ATTENDU les besoins du Service des loisirs de se doter d'un surveillant de salles de garde de fins de semaine ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise une prime de garde de fins de semaine au montant de 50\$ à tout surveillant de salles dûment désigné.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-297 Abolition des frais de retard pour la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU QUE le Comité de la bibliothèque a adressé une demande à la Municipalité visant l'abolition des frais de retard de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis ;

ATTENDU QUE les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques ;

ATTENDU QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté ;

ATTENDU QUE les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres autorise l'abolition des frais de retard pour la remise de livres à la bibliothèque;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Réseau BIBLIO.

Adopté à l'unanimité

2022-06-298 Autorisation pour l'installation d'un conteneur d'accueil et achat de matériel au parc Colibris / Animation de quartier

ATTENDU QUE le Service des loisirs souhaite permettre l'animation de quartier par des organismes dans les secteurs Haut-Chamberry et Lucerne ;

ATTENDU l'implication et la participation de la Maison des Jeunes à l'animation des quartiers ;

ATTENDU la nécessité d'acquérir le matériel nécessaire à l'animation ;

ATTENDU la nécessité de se doter d'un conteneur d'accueil pour l'animation et l'entreposage du matériel en prévention du vol et du vandalisme ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU que l'achat du conteneur est un projet pilote pour l'année 2022

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER un contrat pour la location d'un conteneur à Conteneur expert pour une période de 4 mois (20 juin au 20 octobre 2022) au coût de 1 630\$ (taxes en sus) et l'achat de matériel pour une enveloppe budgétaire total de 4 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2022-06-299 Club de triathlon Tri-O-Lacs : demande d'autorisation de passage sur les chemins Saint-Dominique et du Fleuve

ATTENDU QUE le Club de triathlon Tri-O-Lacs organise un triathlon qui se déroulera le 7 août prochain de 6h30 à 12h30;

ATTENDU la demande pour une autorisation de passage sur les chemins Saint-Dominique et du Fleuve ;

ATTENDU QUE l'évènement est organisé conjointement avec la ville de Coteau-du-Lac et que le comité de la piste cyclable Soulanges a autorisé le passage ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le Club de triathlon Tri-O-Lacs à circuler sur les chemins Saint-Dominique et du Fleuve dans le cadre de leur événement qui se déroulera le 7 août 2022.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h54 à 21h27

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2022-06-300 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h38.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE